



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :

04 octobre 2024

Date de publication :

15 octobre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 12

Excusés-représentés : 3

Votants : 15

Excusés :

Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 18 heures 30 , le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle Tiphaine Boulet, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 04 octobre 2024.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 17

Présents : Mme Dominique GANTIEZ, Mme Anne MASUREL, M. Laurent DEBLOOS, M. Claude DELVAL, M. Francis LEFEBVRE, Mme Gisèle POTTEAU, Mme Francine HUREZ, Mme Francine LIMOSIN, Mme Maryse THAON, Mme Nicole VERGOTEN, Mme Claire DELORY, M. Patrick VANDRIESSCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés-représentés : M. Bruno FOU CART, Mme Christine VANDENBULCK, M Gérard LOYER

Étaient excusés : M. Ivan GARBER, M. Olivier FRERE

N° du registre des délibérations : 06/2024

Objet : Subvention Épicerie Solidaire « le Bol d'Air »

Vu le partenariat actif de l'association « Le Bol d'Air », localisé Parc de la Ramie à Seclin (59113) lors de la Banque Alimentaire, Mme Masurel, adjointe aux affaires sociales, propose de faire voter par le Conseil d'Administration du CCAS une subvention pour l'épicerie solidaire « Le Bol d'Air ».

En 2021, le Conseil d'Administration avait décidé de voter une subvention de 400€.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de verser un montant de 400€ au titre de l'année 2025.

Ceci exposé, le Conseil d'Administration avec 15 voix pour :

- De voter une subvention de 400€ au profit de l'Association « le Bol d'Air »,
- D'imputer la dépense au compte 6573.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,

LA PRESIDENTE DU CCAS,

N. VERGOTEN



D. GANTIEZ

